

100 000 apprentis dans les CFA Franciliens

Une excellente nouvelle pour la formation et l'emploi des jeunes

Mardi 24 janvier 2012

Le Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France (CESER) se félicite du franchissement du cap des 100 000 apprentis au sein des centres de formation d'apprentis en Île-de-France. Pour son président Jean-Claude Boucherat, « la progression continue du nombre de jeunes inscrits dans les dispositifs régionaux d'accès à l'apprentissage marque une dynamique positive de la politique de formation en Île-de-France. ».

Mobilisé depuis longtemps sur la promotion de l'apprentissage, le CESER Île-de-France a rendu en septembre 2011, une contribution à la délibération régionale intitulée « Contrat d'objectif et de moyens en faveur de l'apprentissage 2011-2015 » dans laquelle il rappelait que l'apprentissage constitue une voie de formation complémentaire des autres voies de formation et en particulier de la formation initiale scolaire, reconnue comme un moyen efficace d'insertion professionnelle des jeunes.

Le CESER souligne que cet objectif quantitatif a été atteint, notamment grâce au triplement en 5 ans du nombre de jeunes dans les dispositifs d'accès à l'apprentissage et à un fort développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (cf. Rapport du CESER du 30 juin 2011 sur « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur »).

Le CESER restera attentif dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens 2011-2015 aux objectifs qualitatifs d'insertion professionnelle des apprentis et d'accueil d'apprentis en situation de handicap ainsi qu'aux moyens financiers mis en œuvre pour maintenir cet effort au-delà des 100 000 apprentis.

En annexe de ce communiqué, vous retrouverez la contribution du CESER à la délibération du Conseil régional intitulée « Contrat d'objectif et de moyens en faveur de l'apprentissage 2011-2015 ». Cette contribution a été présentée par la commission Education, Formation, Enseignement et Recherche du CESER, présidée par Xavier Fernagu, lors de sa séance plénière du 28 septembre 2011.